

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

Code du produit: 01250-23

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Lubrifiant réfrigérant, concentré

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

BLASER SWISSLUBE AG

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01

Fax: +41 (0)34 460 01 00

E-mail: blaser@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/ 251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

2.3 Autres dangers aucun

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange d'huiles minérales, émulsifiants, des stabilisateurs et des inhibiteurs.

Déclarable ou des composants dangereux:

EINECS: 212-222-7 Reg.nr.: 01-2119486566-23-0000	Phénoxypropanol Eye Irrit. 2, H319	>1.0-6.9%
EINECS: 271-781-5 Reg.nr.: 01-2119527859-22-0000	Sulfonate de pétrole, sel de sodium Eye Irrit. 2, H319	>1.0-6.9%
Polymer Reg.nr.: a) not applicable, confidential b) 01-2119475331-43-0000	Carboxylate d'éther, mélange avec alcanolamine Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	>1.0-2.9%
NLP: 500-236-9 Reg.nr.: 01-2119489407-26-0000 C&L 02-2119593279-22	Alcool alcoxylé, > C ₁₆ Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	>1.0-2.9%
EINECS: 290-708-8	Acide sulfonique de pétrole, alkyl aryl, sels de sodium Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 2.00%
EINECS: 223-296-5 Reg.nr.: n.a. (not applicable) BPR	Omadine de sodium Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 0.25%
ELINCS: 420-590-7 Reg.nr.: n.a. (not applicable) BPR	isothiazolinone Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1, H317	< 0.10%

Indications complémentaires:

Non mentionné numéros CAS-, EINECS- ou les numéros d'enregistrement doivent être considérées comme propriétaires/confidentielles.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre -70 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 24 mois en récipient fermé d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CHFR

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:**Valeur générale d'indication pour les lubrifiants réfrigérants (pas obligeante): 10 mg/m³.**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	Aminée
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	8,5 - 9,2 @ 50 g/l (5%) H ₂ O (DIN 51369, ASTM D1287)
----------------------	--

Changement d'état:

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	> 300 °C (DIN 51751 / ASTM D86)

(suite page 5)

CHFR

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 4)

Température de suintement:	Non applicable
Point d'écoulement:	<- 20 °C (ISO 3016 / ASTM D97)
Point d'éclair:	138 °C (ISO 2592 / ASTM D92)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	> 500 °C (DIN 51794 / ASTM E659)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion (@1013 mbar):	valeurs générales pour l'huile minérale donc pas spécifique pour le produit
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
Propriétés comburantes	Non applicable
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Indice de réfraction:	1.493
Densité à 20 °C:	0,95 g/cm ³ (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Emulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Cinématique à 40 °C:	60 mm ² /s (ISO 3104 / ASTM D445)
VOCV (CH):	0 %
9.2 Autres informations:	des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)

Oxydes nitriques (NO_x)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

> 2000 - < 5000 mg / kg (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

* substance pure

(suite page 6)

CHFR

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 5)

Phénoxypropanol		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Sulfonate de pétrole, sel de sodium		
Oral	LD50	> 6000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (lapin)
Carboxylate d'éther, mélange avec alcanolamine		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Alcool alcoxylé, > C₁₆		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (Acute Dermal Toxicity)
Acide sulfonique de pétrole, alkyl aryl, sels de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	Geringfügig toxisch >5000 mg/kg (lapin) Geringfügig toxisch
Inhalatoire	LD50	>50 mg/L (rat) Geringfügig toxisch
Omadine de sodium		
Oral	LD50	750 mg/kg (rat) Calculated from 40% solution.
Dermique	LD50	700 mg/kg (lapin) Calculated from 40% solution.
Inhalatoire	LD50	2,7 mg/L (rat)
isothiazolinone		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CHFR

(suite page 7)

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 6)

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Phénoxypropanol

EC50/96h >100 mg/L (Algae)
220-460 mg/L (Brachydanio rerio)

EC50/48h >100 mg/L (Daphnia magna)

Acide sulfonique de pétrole, alkyl aryl, sels de sodium

EC50/96h >1-10 mg/L (Brachydanio rerio)

Omadine de sodium

EC50/96h 0,00264 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC50/48h 0,0088 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72h 0,0012 mg/L (Algae) (OECD 201)

isothiazolinone

EC50/96h 0,2 mg/L (Bak) (6h)
0,15 mg/L (Poecilia reticulata) (96h, Bachforelle)

EC50/48h 0,093 mg/L (Daphnia magna) (48h, Immobilisierung)

EC50/72h 0,45 mg/L (Algae) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 07*	huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)
-----------	--

12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
-----------	---

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 7)

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport classe de risque:	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant (selon IMDG):	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR) 56th Edition 2015
"Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

Prescriptions nationales: Ce produit a été enregistré à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivantes NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de

(suite page 9)

Nom du produit: BLASOCUT® BC 25 MD

(suite de la page 8)

cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr⁶⁺.

IP346:

Les huiles minérales raffinées contenus sont exemptés de l'étiquetage.

La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PCA), selon IP 346 est inférieure à 3% (extrait DMSO).

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Dr. Mosimann + Mr. Frei

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.